



82 rue du Dauphiné
69003 LYON
Tél 04 78 54 35 06



Pré inscription / Pre iscrizione Séjour BELLARIA 2024

Séjour du dimanche 2 juin au dimanche 16 juin 2024

HOTEL PINETA * BELLARIA IGEA MARINA**


Attention : les noms et prénoms doivent correspondre à **votre pièce d'identité**

NOM/COGNOME	NOM/COGNOME
Prénom/Nome	Prénom/Nome
Date et Lieu de Naissance.....	Date et Lieu de Naissance.....
Adresse.....	Adresse.....
.....
Tel Fixe..... Portable.....	Tel Fixe..... Portable.....
@mail.....	@mail.....
Carte d'identité ou passeport N°.....	Carte d'identité ou passeport N°
Validité	Validité.....
Carte européenne d'assurance maladie N°	Carte européenne d'assurance maladie N°
.....
Validité	Validité

Personne à prévenir en cas d'urgence/Persona da avvisare in caso d'urgenza

NOM Prénom..... TEL.....

NOM Prénom..... TEL.....

 **Départ de** (ce choix ne pourra pas être modifié)

**FIRMINY
ST. ETIENNE
SAINT CHAMOND
RIVE DE GIER**

**LYON
ILE D'ABEAU
CHAMBERY**

Chambre double Chambre individuelle Chambre twin (chambre avec 2 lits)

Fait à le
Mention manuscrite lu et approuvé
Signature

Fait à le
Mention manuscrite lu et approuvé
Signature

LES PRE- INSCRIPTIONS SONT OUVERTES

La **priorité** sera donnée aux inscriptions en **chambre double ou Twin (chambre à 2 lits)**

La **réservation définitive** sera **CONFIRMEE** par courrier par l'association LES AMIS

Les personnes devront être munies OU devront expédier (informer LES AMIS de l'expédition des documents) des documents suivants :

- Un bulletin d'inscription signé par les 2 personnes en chambre double,
- Les copies des documents d'identité (carte d'identité ou passeport en cours de validité),
- La copie de la Carte Européenne de Sécurité Sociale en cours de validité,
- Un certificat médical de mobilité et autonomie,
- Les coordonnées des personnes à prévenir en cas d'accident (Nom, prénom, téléphone),
- Les règlements du séjour en 2 chèques (voir ci-dessous modalités d'encaissement).

PRIX DU SEJOUR : 1 310 € / personne

Supplément chambre individuelle suivant disponibilité : 308 € pour le séjour à ajouter au premier chèque .

Assurance annulation 52€ par personne (facultatif): à ajouter au chèque d'acompte en cas de souscription

Détail des règlements : par personne

Prix pour 1 personne	Séjour	Chambre individuelle	Assurance	TOTAL	1er Chèque	2ème Chèque
Chambre individuelle	1 310 €	308 €	-	1618 €	963 €	655 €
Chambre individuelle + Assurance annulation	1 310 €	308 €	52 €	1 670 €	1015 €	655 €
Chambre double ou twin	1 310 €	-	-	1 310 €	655 €	655 €
Chambre double ou twin + Assurance annulation	1 310 €	-	52 €	1 362 €	707 €	655 €

Le 1° chèque sera encaissé le 30-04-2024 et Le 2° chèque sera encaissé le 20-05-2024

Chèques libellés à : Les AMIS de la MDIL

ASSURANCE : Conditions d'annulation de la réservation

Votre réservation comprend l'assurance/assistance maladie et rapatriement.

Si vous avez souscrit une assurance annulation Voyage (52€ par personne)

Si les motifs d'annulations sont conformes aux conditions de l'Assurance (accident, maladie, pb familial) le montant retenu (voir ci-dessous) devra être déclaré à la compagnie accompagnée des justificatifs et documents exigés pour la prise en charge du sinistre. Des frais de dossiers pourront être retenus.

Si vous n'avez pas souscrit une assurance annulation

Si le voyage est annulé pour des raisons non prévues par la compagnie d'assurance il sera appliqué les conditions Générales de l'Assurance RC. Vous ne serez pas remboursé par l'Assurance et il vous sera retenu le montant ci-dessous en fonction de la date d'annulation.

Remplacement par une autre personne : pas de retenue

Si non remplacement : pénalités de :

- 30% du montant du voyage/séjour jusqu'à 31 jours du départ
- 50% du montant du voyage /séjour du 30° au 21° jour avant le départ
- 75% du montant du voyage /séjour du 20° au 15° jour avant le voyage
- 90% du montant du voyage /séjour du 14° au 7° jour avant le départ
- 100% du montant du voyage/séjour à partir du 6° jour avant le départ

En cas d'annulation ou de désistement, quelle que soit la raison, le prix du transport sera retenu ainsi que le coût de l'assurance